

Avis parental

Le 30/06//26

Chères élèves, chers parents,

ORGANISATION DES ÉPREUVES DE DEUXIÈME SESSION ET DE LA RENTRÉE 26-27

La 2^{ème} session concerne toutes les années d'études (hormis 1C et les DASPA). Elle est organisée, comme le stipule le règlement des études, les trois premiers jours de l'année scolaire (3 jours au maximum).

L'épreuve d'août ne peut porter que sur les lacunes à compenser. Les résultats obtenus doivent être intégrés aux parties de cours réussies en juin afin de fonder la décision du conseil de classe.

Chaque examen de passage sera coté sur 20 points.

Agenda de la rentrée :



Lundi 24 août

- Examens de passage pour les élèves de la 2^e à la 7^e année (voir annexe).
- **Accueil des nouveaux élèves de 1^e année et les classes DASPA de 09h à 12h45.**

Mardi 25 août

- Examens de passage pour les élèves de la 2^e à la 7^e année (voir annexe).
- Rentrée des élèves de 1^{ère} année et les classes des classes de DASPA selon l'horaire distribué

Mercredi 26 août

- Examens de passage pour les élèves de la 2^e à la 7^e année (voir annexe).

Judi 27 août

- Délibérations des examens d'août.

Affichage des résultats des examens de passage :

- Vers 12h00 pour les élèves du 3^e degré ;
- Vers 14h00 pour les élèves du 2^e degré ;
- Vers 15h00 pour les élèves du 1^{er} degré.

Vendredi 28 août :

- 08h20 Cours normal des élèves de 1ère S1 et les classes de DASPA selon un horaire distribué. Fin des cours à 12h45.

🚦 Rentrée pour tous les élèves de la 2^e à la 7^e année

08h20 Rentrée des élèves de 2^e année – Fin des cours à 12h45.

09h10 Rentrée des élèves de 3^e année – Fin des cours à 12h45.

10h00 Rentrée des élèves de 4^e année – Fin des cours à 12h45.

09h10 Rentrée des élèves de 5^e année – Fin des cours à 12h45.

10h00 Rentrée des élèves de 6^e année et 7^e année – Fin des cours à 12h45.

13h00 – 16h00 Consultation des copies d'examen en présence des professeurs.

13h00 – 15h00 Introduction des recours auprès de M. le Directeur.

Lundi 31 août

- Cours selon l'horaire normal pour tous ;
- Introduction des recours auprès de M. le Directeur de 09h à 11h00 ;
- 14h00 Conseil de classe de recours ;

Les examens différés se dérouleront : du lundi 31 août jusqu'au vendredi 4 septembre 2026 selon l'horaire en annexe.

Procédure de conciliation interne :

Le décret prévoit des procédures de recours concernant une attestation B ou C, contre le refus d'octroyer le Certificat du 1er degré ou contre l'orientation vers une année complémentaire à l'intérieur du 1er degré.

Dates et heures des conciliations internes :

Les recours s'effectueront dans le bureau de la Direction :

Le vendredi 28 août de 13h à 15h

Le lundi 31 août de 9h à 11h

Le conseil de classe des recours aura lieu le lundi 31 août de 14h à 16h.

Procédure de recours externe :

L'élève, s'il est majeur, ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale, s'il est mineur, peut introduire un recours contre une décision d'échec ou de réussite avec restriction, pour autant qu'ils aient épuisé la procédure interne :

- Jusqu'au 5ème jour ouvrable scolaire qui suit la notification de la décision de la conciliation interne pour les décisions de seconde session.
- Pour l'année complémentaire au troisième degré de la section de qualification (C3D), dans le régime CPU et le dispositif de fin de parcours dans le régime PEQ, les recours externes pourront être introduits dans les 10 jours ouvrables qui suivent la notification de la décision suite à la procédure de conciliation interne.

Aucune demande de recours externe ne peut être introduite pour la non-obtention du certificat de qualification.

Important :

Pour information, les élèves ayant été absents pour raison médicale durant la session de juin doivent d'abord passer les examens différés, puis, après une délibération supplémentaire, ils seront soumis aux épreuves de passage.

Je profite de cet avis parental pour vous informer que la constitution des classes est réalisée selon des critères pédagogiques propres à la bonne organisation des cours et des horaires. Il va de soi que les préférences liées aux résultats scolaires ou au souhait de certains élèves de se retrouver dans la même classe ne pourront être prises en considération. Toute demande en ce sens sera dès lors refusée.

Au nom de toute l'équipe éducative de l'Athénée Royal d'Evere, je vous souhaite d'excellentes vacances d'été.

Directeur

M. EL GHALI